

COLLECTIVITÉ  
COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims  
Canton de Fismes-Montagne de  
Reims

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance du vendredi 21 octobre 2016

Par suite d'une convocation en date du 6 octobre 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	<b>Présents</b> : Jean MICHEL, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA, Michel BACARISSE, Gérald MABILE, Pierre CARRE, Grégoire MAZZINI
présents	10	<b>Absents excusés</b> : Xavier CULEUX qui donne pouvoir à Michel BACARISSE.
votants	11	<b>Secrétaire de séance</b> : Jean MICHEL.

Délibération n° 19/2016

Objet : Obligation de déclaration préalable à l'édification de clôture.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R.421-12,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n° 4/2015 en date du 6 février 2015,

Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application de l'article R.421-12 du code de l'urbanisme,  
Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles définies dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme,  
Considérant qu'il convient de préserver l'harmonie architecturale et paysagère de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

De soumettre l'installation des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal en application de l'article R.421-12 du code de l'urbanisme.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 24 octobre 2016  
Le Maire  
Patrick DAHLEM

